



UNION EUROPÉENNE



La lettre d'information
Janvier – février 2023
Bureau de Bruxelles

Mistral Europe

Les actualités bruxelloises

Plus d'informations sur

[L'Europe s'engage en Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

LE MOT DU PRESIDENT



2022 s'est clôturée dans les conditions que nous connaissons tous. La guerre, évidemment, est dans toutes les têtes. Plus que jamais, la Région Sud se tient aux côtés du peuple ukrainien en cette année 2023.

Une année placée sous le signe de l'Histoire tout d'abord, puisque nous avons célébré les 60 ans du Traité de L'Elysée, socle de l'amitié franco-allemande. De la coopération aussi, à la suite de la signature du Traité de Barcelone avec l'Espagne, le 19 janvier. Un accord qui fait écho aux récents échanges de Méditerranée du Futur, et notamment au projet de pipeline européen d'hydrogène, entre Marseille et Barcelone, pour acheminer chaque année quelque deux millions de tonnes d'hydrogène vers la France, soit 10% des besoins estimés en hydrogène de l'UE.

Enfin, la lutte contre le dérèglement climatique reste omniprésente dans le paysage politique européen, avec la réforme du marché carbone et la mise en place d'une taxe carbone aux frontières de l'Union. De nouvelles mesures qui offrent un panel d'opportunités pour notre tissu industriel régional, avec des financements européens à obtenir pour s'installer durablement dans le pacte vert industriel pour une ère sans carbone.

Renaud Muselier
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

LE SOMMAIRE

LE ZOOM DU MOIS

Les grandes priorités de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE

TRANSPORT, ENERGIE, CLIMAT

Réforme ambitieuse du Marché du carbone européen (ETS/SEQE)
Mise en place d'une « taxe carbone européenne » inédite aux frontières de l'UE

RECHERCHE ET INNOVATION

Les conclusions du Conseil Compétitivité pour l'innovation
Aix-Marseille Université (AMU), force motrice d'une nouvelle alliance européenne pour la recherche et l'enseignement supérieur en sciences marines (EOREA)

NUMERIQUE

Vers la création d'un Euro numérique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Lancement du « Campus EIT »

CULTURE

Possibilités de financement du Nouveau Bauhaus européen pour 2023 et 2024
Programme Europe Créative
Un nouveau plan de travail de l'UE en faveur de la culture 2023-2026

SANTE

Nouvelles recommandations de l'UE en matière de dépistage du cancer
Mission « Lutte contre le cancer » - programme Horizon Europe
Publication d'un appel à contributions sur une approche globale de la santé mentale

LES BRÈVES

Un nouveau dispositif régional pour aider les communes et intercommunalités à accéder aux fonds européens
Rencontre annuelle des jeunes européens
La Commission lance une consultation publique 3 en 1

L'AGENDA

L'EQUIPE

LES ACTEURS HEBERGES

LE ZOOM DU MOIS

Les grandes priorités de la Présidence suédoise du Conseil de l'UE

Le 1er janvier 2023, la Suède a pris la présidence du Conseil de l'UE. La présidence suédoise, d'une durée de six mois, succède chronologiquement à celles de la République tchèque et de la France, puisque ces trois États forment ensemble le « trio présidentiel », et partagent un programme commun centré sur quatre piliers : La protection des citoyens et des libertés ; la promotion d'un nouveau modèle de croissance et d'investissement européen ; la construction d'une Europe plus verte, plus équitable socialement, et plus protectrice de la santé des Européens ; la construction d'une Europe globale.

Au cours des six prochains mois, la Suède sera chargée de définir l'agenda politique et de diriger le débat entre les États membres, une tâche difficile qui est devenue encore plus complexe face à la multiplication des crises. En effet, Stockholm devra faire face à un contexte troublé de sortie de crise sanitaire et à la déstabilisation économique et géopolitique du continent européen, avec l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. La sécurité, la compétitivité, la transition écologique et énergétique, les valeurs démocratiques et l'État de droit seront donc les priorités de la présidence suédoise du Conseil des ministres de l'UE au premier semestre 2023.

La Présidence suédoise du Conseil de l'UE compte ainsi renforcer le rôle de l'UE en tant qu'acteur de la sécurité. Elle se concentre sur la mise en œuvre de la boussole stratégique. Plus précisément, la boussole stratégique sert de document d'orientation pour le développement de la politique de sécurité et de défense de l'UE pour les années à venir. En outre, la Suède se concentrera également sur la gestion civile et de crise, sur le développement d'un nouveau pacte civil de politique de sécurité et de défense commune, sur le renforcement de la collaboration entre les formats de gestion de crise interne et externe de l'UE, sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.

La compétitivité figurera également en bonne place dans l'agenda de la Suède. La nécessité de préserver l'Europe en tant que destination attrayante pour les investissements étrangers a acquis une dimension éminemment stratégique depuis que le président américain Joe Biden a signé son Inflation Reduction Act (IRA), qui devrait permettre d'injecter des « subventions vertes » d'un montant de 369 milliards de dollars (349 milliards d'euros) dans l'économie américaine. Certains dirigeants de l'UE appellent à une réaction vigoureuse et demandent une révision des règles européennes relatives aux aides d'État, en vigueur depuis des décennies, qui visent à garantir une concurrence équitable entre les petits et les grands États membres.

Le troisième point central pour la présidence de la Suède est la transition écologique et énergétique. Stockholm annonce vouloir poursuivre les efforts de Paris et Prague dans la lutte contre les prix élevés et volatils de l'énergie et s'efforcera, en même temps, d'amorcer la réforme du marché de l'énergie à long terme.

Finalement, la Suède a promis de faire respecter les droits fondamentaux de l'Union et de maintenir l'unité politique européenne forgée à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Réforme ambitieuse du Marché du carbone européen (ETS/SEQE)



Le Pacte vert pour l'Europe a l'objectif ambitieux d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Cela signifie que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne (UE) doivent à cette date être suffisamment faibles pour pouvoir être absorbées par les puits de carbone naturels (océans, forêts, etc.) et technologiques (capture artificielle).

Dans cette perspective, les députés européens et les Etats membres du Conseil ont trouvé un accord en décembre 2022 après un an et demi de négociations, sur la base d'une proposition de la Commission européenne (CE) présentée en juillet 2021, afin de réformer le marché du carbone européen.

Pour rappel, l'UE s'est dotée en 2005 d'un système d'échange de quotas d'émissions de GES, plus communément appelé "marché du carbone européen" (ETS ou SEQE). Le principe consiste à faire payer les entreprises en fonction de leur impact sur le changement climatique, en fixant un prix du carbone suffisamment haut pour inciter les plus grandes entreprises à baisser leurs émissions. Celui-ci s'applique sur tout le territoire de l'UE, ainsi qu'en Islande, Liechtenstein et Norvège.

En pratique, chaque année, les entreprises ont un plafond fixé d'émissions autorisées de GES. Un certain nombre de "droits à polluer" gratuits leur sont par ailleurs alloués. Si les entreprises dépassent le plafond prévu, elles doivent acheter des quotas supplémentaires ; soit aux enchères sur des plateformes qui opèrent pour le compte des Etats ; soit auprès d'autres sociétés, celles qui auraient suffisamment réduit leurs émissions pour se permettre de revendre leurs propres « droits à polluer ». Le cours est alors fixé selon les lois du marché de l'offre et de la demande, et est donc évolutif. Par exemple, le prix moyen d'un quota – correspondant à une tonne de CO₂ ou d'équivalent CO₂ pour les autres gaz – est passé de 37,45 € en février 2021 à près de 80 € en décembre 2022. Par contraste, en janvier 2014, un acquéreur pouvait acheter un quota de CO₂ pour moins de 5 € en moyenne.

Selon un rapport de la CE, les revenus cumulés des enchères s'élèvent au total à 83,5 milliards d'euros entre 2012 et mi-2021, dont 19 milliards rien qu'en 2020. Les Etats membres qui perçoivent ces revenus doivent utiliser au moins 50 % des montants à des mesures liées au climat et à l'énergie (100 % pour les quotas liés à l'aviation).

Aussi, l'UE réduit régulièrement le plafond annuel autorisé de quotas d'émissions carbone disponibles sur le marché pour diminuer l'offre, et par conséquent faire grimper le prix de la tonne de carbone. Ce plafond était d'environ 2 300 mégatonnes (Mt) par an entre 2005 et 2007 puis de 2 100 Mt entre 2008 et 2013. La tendance est donc à une forte augmentation du cours des quotas sur le long terme, en parallèle de la diminution des plafonds autorisés d'émissions. A noter que les entreprises qui dépassent leur plafond limite d'émissions doivent payer une amende d'un montant de 100 euros par tonne de CO₂ excédentaire.

A l'heure actuelle, le marché du carbone européen couvre approximativement entre 35% et 40% des émissions de GES de l'UE. Ces règles s'appliquent au dioxyde de carbone (CO₂) émis par les centrales produisant de l'électricité et de la chaleur et par les principales industries (sidérurgie, verre, raffineries de pétrole, chimie, cimenteries, etc.) d'une puissance supérieure à 20 mégawatts (MW). Cela représente environ 10 400 usines ou centrales. Elles concernent également l'aviation commerciale pour les vols intra-européens, avec plus de 350 compagnies aériennes assujetties au SEQE. Dans une moindre mesure, d'autres secteurs sont également couverts, tels que le protoxyde d'azote (N₂O) émis dans la production d'acides et les perfluorocarbures provenant de la production d'aluminium.

Le 18 décembre 2022, le Parlement européen et le Conseil ont donc trouvé un accord pour réformer le marché européen du carbone. Il porte désormais l'objectif de réduction des émissions de GES des secteurs du SEQE à 62 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Il y aurait ainsi deux diminutions du nombre total de quotas : - 90 millions en 2024 et - 27 millions en 2026. Egalement, les installations d'incinération des déchets municipaux seraient couvertes par le marché

carbone à partir de 2028. Tout comme le transport maritime, avec une période de transition entre 2025 et 2027 (incluant les émissions de méthane et de protoxyde d'azote dès 2026).

En parallèle, l'UE pourrait également créer un deuxième marché du carbone (« ETS 2 » ou « SEQUE 2 »), spécifique au chauffage des bâtiments et au transport routier. Le prix sur ce second système, lancé à partir de 2027, ne pourrait toutefois pas dépasser les 45 euros par tonne de CO2 au moins jusqu'en 2030.

En outre, la mise en place d'un nouveau « Fonds social pour le climat », doté de 86,7 milliards d'€, doit aider les entreprises et les ménages vulnérables à isoler leurs logements ou à se déplacer en polluant moins, en contrepartie de la fixation de nouvelles normes plus exigeantes et

plus strictes. La logique est que cet accompagnement financier nouvellement créé doit permettre d'éviter les risques de contestation sociale des mesures en faveur du climat, la leçon du précédent historique des « Gilets jaunes » en France ayant été tirée au niveau européen.

Enfin, il est à noter que si l'UE est bien la première à avoir mis en place un système d'échange de quotas d'émissions, elle n'est désormais plus la seule, et a inspiré d'autres Etats dans le monde en la matière. La Chine a par exemple lancé son propre système en 2021, couvrant ses centrales thermiques. Les Etats-Unis, le Canada, la Corée du Sud ou encore l'Uruguay ont également des marchés comparables.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

Mise en place d'une « taxe carbone européenne » inédite aux frontières de l'UE



Dans la continuité du Pacte vert européen, et afin d'être en mesure de réaliser

l'objectif de réduction de 55% des GES en 2030 de l'UE (une étape importante sur la trajectoire devant mener à la neutralité climatique en 2050), imposée par le vaste paquet législatif dénommé « *Fit for 55* », la mise en place d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou « *taxe carbone européenne* », est l'autre grande nouveauté du « Paquet climat » européen qui découle directement de l'accord entre les députés européens et les Etats membres du Conseil en décembre 2022 (voir ci-dessus). Celui-ci doit s'appliquer progressivement à partir du 1er octobre 2023. Une période de transition est prévue jusqu'à fin 2025, où les importateurs devront seulement déclarer les émissions carbone des produits importés. Ils ne commenceront à payer celles-ci qu'à partir de 2026.

A l'issue de la période de transition en 2026, l'exécutif européen, qui aura plus de recul sur le fonctionnement du dispositif, pourra alors l'étendre à d'autres secteurs économiques. Toutes les dispositions de cette « *taxe carbone* » doivent s'appliquer pleinement à partir de 2034.

A travers cet instrument, l'UE veut étendre ses normes environnementales aux entreprises

exportant sur son territoire, en luttant contre les « fuites de carbone », c'est-à-dire la pollution exportée via les délocalisations pour « polluer librement ailleurs », puis (ré-)importée sur le territoire européen. Les biens importés sur le territoire de l'UE et dont la production n'est pas soumise à un prix du carbone (ou à un prix faible) se verront alors appliquer un surcoût en entrant sur le marché unique européen.

Ainsi, cette future « *taxe carbone aux frontières* » du marché unique européen serait liée au prix du carbone fixé au sein de son marché carbone (ETS ou SEQUE). L'UE souhaite donc que les quotas gratuits portant sur les secteurs concernés disparaissent progressivement de son marché intérieur, notamment pour éviter que les entreprises européennes opèrent une concurrence déloyale envers les entreprises qui produisent hors du Continent, et qui n'en bénéficieraient pas. Ces quotas gratuits devraient donc être supprimés très progressivement à partir de 2026, jusqu'à totalement disparaître en 2034.

Une fois le MACF mis en place, les importateurs de marchandises de pays tiers seront tenus d'acheter auprès des autorités nationales des certificats, dont le prix sera indexé sur celui du CO2 en vigueur au sein du marché européen du carbone. Les secteurs suivants seront dans un premier temps couverts : le fer et l'acier, l'aluminium, le ciment, l'engrais, l'électricité et l'hydrogène.

Le nombre de ces certificats dépend pour chaque entreprise de ses émissions de CO2 lorsqu'elle produit les biens concernés. Pour comptabiliser ces émissions, le texte prévoit que les données soient transmises par les exportateurs de pays tiers aux importateurs européens. Dans le cas contraire,

les importateurs pourront appliquer des valeurs par défaut aux secteurs concernés - avant de déterminer plus précisément ce nombre via une procédure de recoupement.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles –Robin GUILLON - rguillon@maregionsud.fr

RECHERCHE ET INNOVATION

Les conclusions du Conseil Compétitivité pour l'innovation



Le 2 décembre, se tenait le Conseil "Compétitivité" réunissant les ministres européens de la

Recherche. Ce fut l'occasion pour la Présidence tchèque d'achever son travail par l'adoption de 3 textes non législatifs pour maximiser l'impact des efforts européens dans la recherche et l'innovation.

Tout d'abord les ministres ont adopté un nouvel Agenda Européen de l'Innovation. Ce plan s'articule autour de cinq piliers :

- 1) Améliorer l'accès au financement pour les « start-ups » et les « scale-ups » européennes, par exemple en mobilisant des sources inexploitées de capitaux privés et en simplifiant les règles de cotation ;
- 2) Améliorer les conditions permettant aux innovateurs d'expérimenter de nouvelles idées grâce à des « sandbox » réglementaires ;
- 3) Aider à créer des « vallées régionales de l'innovation » qui renforceront et relieront mieux les acteurs de l'innovation à travers l'Europe, y compris dans les régions en retard ;
- 4) Attirer et retenir les talents en Europe, par exemple en formant 1 million de talents de la *deep tech*, en augmentant le soutien aux femmes innovatrices et en innovant avec les options d'achat d'actions des employés des start-up ;
- 5) Améliorer le cadre politique en clarifiant la terminologie, les indicateurs et les ensembles de données, ainsi qu'en apportant un soutien politique aux États membres.

Le Conseil a consacré trois pages à sa réflexion sur l'amélioration et la consolidation des écosystèmes

d'innovation, ainsi qu'à la lutte contre la fracture de l'innovation. De plus, dans ses réflexions sur le nouvel agenda européen de l'innovation, le Conseil a rappelé ses conclusions d'avril dernier portant sur une stratégie européenne visant à donner aux établissements d'enseignement supérieur (EES) les moyens d'agir pour l'avenir de l'Europe, en soulignant la nécessité d'encourager les EES à développer une coopération étroite avec les partenaires économiques, sociaux et industriels au sein des écosystèmes de R&I locaux et régionaux. Enfin, tout en reconnaissant que l'UE peut être à la tête de la nouvelle vague d'innovations et de technologies profondes, le Conseil a attiré l'attention sur la nécessité d'une approche globale de l'innovation, incluant les aspects sociétaux, sociaux, culturels et du secteur public, ainsi que le rôle des sciences sociales et humaines.

Le Conseil "Compétitivité" a également adopté des conclusions sur les infrastructures de recherche (IR), qui étaient une priorité de la Présidence tchèque du Conseil. Ces conclusions reconnaissent le rôle crucial des IR pour relever les défis sociétaux et faciliter les transitions verte et numérique de l'UE, tout en soulignant les défis à venir. Le réseau d'IR paneuropéennes, développé par l'ESFRI au cours des 20 dernières années, est l'une des réussites du développement de l'Espace européen de la recherche (EER) : en effet, l'Europe possède l'un des systèmes d'IR les plus avancés et les plus intégrés au monde. Pour rappel, les IR sont des installations de premier ordre qui fournissent des ressources et des services aux communautés de chercheurs pour mener des recherches et favoriser l'innovation. Les conclusions du Conseil reconnaissent la nécessité de renforcer davantage les IR et de faciliter un accès plus large à ceux-ci, car ils peuvent grandement contribuer à la compétitivité de l'économie européenne en général.

Le troisième texte adopté le 2 décembre fut une recommandation du Conseil sur la valorisation des résultats scientifiques. La valorisation des connaissances est le processus consistant à créer de la valeur sociale et économique à partir des connaissances en reliant différents domaines et secteurs et en transformant les données et les résultats de la recherche en produits et solutions qui profitent à la société. Ce texte est une mise à jour du texte de 2008 en élargissant le champ des acteurs et des activités, en mettant l'accent sur l'ensemble de l'écosystème de la recherche et de

l'innovation, et en élargissant le champ à la gestion des actifs intellectuels.

Finalement, ce Conseil « Compétitivité » fut également l'occasion pour les Etats membres de discuter de divers points tels que la consultation publique « 3 en 1 » de la Commission européenne, l'avenir du partenariat PRIMA, ou encore la réponse du Conseil au rapport de la Cour des Comptes sur les synergies FESI/Horizon 2020.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Sarah DELHAIE – sdelhaie@maregionsud.fr

Aix-Marseille Université (AMU), force motrice d'une nouvelle alliance européenne pour la recherche et l'enseignement supérieur en sciences marines (EOREA)



European Ocean Research
and Education Alliance

Après plus
d'une
année de

travail préparatoire coordonné par Aix-Marseille Université (AMU), la Norwegian University of Science and Technology (NTNU) et leurs bureaux de représentations respectifs à Bruxelles, le lancement de l'alliance European Ocean Research and Education Alliance (EOREA) s'est tenu le 8 décembre 2022 au Parlement européen.

Aux côtés de 14 institutions clés dans les recherches marines et océanographiques, Aix-Marseille Université a affirmé, à travers la création et la création d'EOREA, sa volonté de renforcer la coopération transnationale à l'échelle européenne. L'alliance répond ainsi à la nécessité de sensibiliser davantage quant aux risques et dangers liés à la dégradation des océans, et de faciliter une plus grande intégration européenne des stratégies de recherche et d'enseignement supérieur en la matière.

L'inauguration de cette alliance au Parlement européen a été effectué avec le soutien de la députée européenne Maria da Graça Carvalho (Portugal, PPE) et de Commissaire européenne à

l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse Maryia Gabriel.

Cette dernière « se réjouit de la contribution active de cette nouvelle alliance, qui nous aidera à mobiliser les acteurs clés pour la Mission 'Restore our ocean and waters', et à contribuer à toutes les autres initiatives de l'UE dans le domaine de la recherche océanique et de l'éducation ».

À travers les Programmes conjoints que l'université coordonne, ou sa place de co-coordinatrice aux côtés de NTNU, Aix-Marseille Université entend être le point d'entrée pour toutes les organisations qui souhaiteraient rejoindre et participer à des programmes existants et/ou nouveaux sur ces questions.

De manière générale, il est espéré que cette initiative puisse valoriser le potentiel de notre région en matière de sciences marines et maritimes, et renforcer la participation régionale aux programmes européens.

Plus d'info : auprès du Bureau de Bruxelles – Robin GUILLOIN - rguilloin@maregionsud.fr

NUMERIQUE

Vers la création d'un Euro numérique



pourrait commencer cet automne, avant une décision finale envisagée pour 2026. La réflexion

La Banque Centrale européenne (BCE) pilote un projet de création d'un « Euro numérique » dont la mise en place

autour de ce projet a elle-même débuté en octobre 2021.

Selon la BCE, l'Euro numérique serait « une monnaie numérique de banque centrale, qui serait équivalente aux espèces, mais sous forme électronique. L'euro numérique viendrait en

complément des billets et pièces et constituerait une solution de paiement supplémentaire. ». Actuellement, seules les espèces sont considérées comme étant de la monnaie « de banque centrale », émises par une institution publique. A l'inverse, la monnaie privée est émise par les banques commerciales et correspond, au quotidien, aux montants inscrits sur les comptes des usagers, aux prêts octroyés, aux paiements par carte ou via des systèmes en ligne.

La convertibilité de la monnaie privée en monnaie publique (par exemple via un retrait d'espèces au distributeur) est essentielle pour la confiance dans les paiements dématérialisés.

L'Euro numérique serait donc un moyen de payer sous forme électronique avec de la monnaie dite « publique », garantie par la BCE.

La création d'un Euro numérique nécessite beaucoup de prudence. De grands principes d'encadrement ont ainsi été posés par les ministres des finances des pays de la zone euro

(EuroGroup) le 16 janvier 2023. Il faudra notamment assurer la complémentarité et la convertibilité de l'Euro numérique avec la monnaie physique, ainsi que la sécurité et la protection de la vie privée des utilisateurs. En outre, l'interopérabilité de l'Euro numérique avec d'autres monnaies numériques de pays tiers devra être garantie. La création de cette monnaie numérique devra aussi prendre en compte les implications environnementales (par exemple la quantité d'énergie nécessaire pour le stockage de données dans des data centers toujours plus nombreux et sollicités).

L'Euro numérique pourrait être un facteur de renforcement de l'autonomie stratégique européenne, favorisant l'innovation dans le secteur financier et procurant des avantages aux citoyens, aux entreprises et aux États membres.

La Commission européenne présentera en mai une proposition de cadre réglementaire pour l'Euro numérique.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Lancement du « Campus EIT »



La Commission européenne et l'Institut européen de technologie et

d'innovation (EIT) ont annoncé ensemble le lancement d'une nouvelle plateforme appelée « Campus EIT ».

Ce nouveau dispositif vise à mettre en avant et renforcer l'accessibilité des formations et enseignements proposés par les neuf « Communautés de la connaissance et de l'innovation » (Knowledge Innovation Communities, ou KIC) européennes.

Le panel de cours proposés en ligne est très varié et à l'image des nombreux sujets couverts par les KICS : climat, numérique, nourriture, santé, énergies durables, industrie, matières premières, mobilité urbaine, culture et créativité. Dans un premier temps, seuls les cours relatifs au climat, à l'alimentation, à la santé et aux matières

premières seront disponibles. La pleine opérationnalité de la plateforme est attendue pour la mi-2023, avec 250 cours mis à disposition.

Le Campus EIT s'adresse aux personnes souhaitant se former tout au long de la vie. Les cours sont accessibles gratuitement, à l'exception des programmes de formation professionnelle. Il est possible de combiner plusieurs types et thématiques de cours. Enfin, la plateforme est ouverte à tous, y compris les étudiants localisés dans des pays en dehors de l'Union européenne.

Le Campus EIT bénéficiera d'un financement d'un million d'euros pour couvrir ses activités jusqu'en 2025. Fortement soutenu par la Commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse Mariya Gabriel, le Campus EIT contribue aux objectifs du Nouvel agenda européen de l'innovation, à la Stratégie européenne pour les universités et au Plan pour l'éducation numérique.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Loeizig ANDRÉ – landre@maregionsud.fr

Possibilités de financement du Nouveau Bauhaus européen pour 2023 et 2024



L'initiative New European Bauhaus (NEB) est soutenue par une combinaison de

l'innovation(2023-2024)

Appels à propositions visant à soutenir l'innovation en intégrant la durabilité, l'inclusion et l'esthétique dans les nouvelles solutions et les nouveaux produits.

différents instruments de financement de l'UE. L'aperçu du soutien disponible pour les années 2023 à 2024 vient d'être mis à jour sur le [site dédié](#).

Différents appels ont déjà ou vont être lancés selon trois grandes thématiques :

Mobiliser les programmes de l'UE pour la transformation des lieux sur le terrain (2023-2024)

Appels à propositions visant à soutenir la transformation concrète de l'environnement bâti et des modes de vie associés au niveau local.

Mobiliser les programmes de l'UE pour la transformation de l'environnement propice à

Mobiliser les programmes de l'UE pour la diffusion de nouvelles significations (2023-2024)

Entièrement dédié ou contribuant aux appels à propositions du Nouveau Bauhaus européen visant à faciliter un processus de remise en question de nos perspectives et de notre état d'esprit autour des valeurs d'esthétique, de durabilité et d'inclusion.

*Les informations sur chaque appel comprennent les dates de l'appel, le budget, l'admissibilité et des liens vers de plus amples informations.
Un aperçu des possibilités de financement de l'UE pour soutenir la réalisation des nouveaux objectifs européens du Bauhaus pour 2023 et 2024 sont disponibles [ici](#).*

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Programme Europe Créative

Pour rappel, tous les appels 2023 du programme Europe Créative ont été publiés par la Commission européenne et sont actuellement ouverts dans les 3 volets du programme (Culture, MEDIA et trans-sectoriel). **Tous les appels 2023 du volet Culture sont maintenant publiés.** Vous trouverez via ces liens les informations concernant ces appels à projets :

- [Appels 2023 du volet Culture](#)
- [Appels 2023 du volet trans-sectoriel](#)
- [Appels 2023 du volet MEDIA](#)

Les appels NEWS du volet trans-sectoriel

Les actions NEWS du volet trans-sectoriel du programme Europe Créative soutiennent des projets qui contribuent à une information fiable, au pluralisme des médias, au développement des compétences des professionnels et à l'éducation aux médias. Le nouvel appel NEWS - [Media Literacy](#) dédié à l'éducation aux médias vient d'être publié. En 2022, l'appel NEWS - Journalism Partnerships est reconduit, et sera complété par un nouvel appel NEWS - Defending media freedom and pluralism.

Dans le cadre de sa mission de bureau Europe Créative, l'équipe du Relais Culture Europe organise des séances de décryptage et des temps collectifs d'appui au dépôt des candidatures, mais aussi un appui individuel.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Un nouveau plan de travail de l'UE en faveur de la culture 2023-2026



Fin 2022, le Conseil des ministres de l'UE a adopté une

résolution sur le plan de travail de l'UE en faveur de la culture 2023-2026. Ce nouveau plan de travail en faveur de la culture définit les priorités et actions pour relever les principaux défis auxquels sont confrontés les secteurs de la culture et de la création.

La résolution met l'accent sur **4 priorités** :

- **Artistes et professionnels de la culture - responsabiliser les secteurs de la culture et de la création**
 - « Renforcer encore la résilience des secteurs de la culture et de la création, encourager leur association aux objectifs de durabilité »
 - « tirer parti des nouvelles tendances accélérées par la pandémie »,
 - « garantir des conditions de travail équitables à tous les professionnels de la culture et de la création ».
- **Culture pour le peuple - renforcer la participation culturelle et le rôle de la culture dans la société**
 - Le document reprend le « rôle crucial » de la culture, de la créativité et du patrimoine culturel « dans nos démocraties et dans la vie des citoyens ».
 - « La participation culturelle facilite la cohésion sociale et territoriale ».
- **Culture pour la planète - libérer le pouvoir de la culture**
 - « Il est essentiel que le patrimoine culturel et les secteurs de la culture et de la création soient préparés aux défis futurs » (ex : changements climatiques),
 - « L'UE poursuivra et intensifiera la lutte contre le trafic illicite de biens culturels ».
 - « l'innovation dans les secteurs de la culture et de la création, la transformation

numérique et l'accessibilité de la culture et du patrimoine culturel dans l'environnement numérique doivent encore être renforcées. L'EIT Culture et créativité jouera un rôle clé à cet égard ».

- « La promotion à grande échelle de l'initiative du nouveau Bauhaus européen pourrait contribuer à sensibiliser à l'importance que revêtent une architecture et un environnement bâti de qualité ».

- « Il convient d'améliorer la recherche et les statistiques culturelles afin de pouvoir mieux suivre les performances des secteurs de la culture et de la création et élaborer des politiques efficaces fondées sur des données probantes pour les soutenir.

- **Culture pour les partenariats co-créatifs - renforcer la dimension culturelle des relations extérieures de l'UE**

- La cocréation culturelle comme outil de communication des valeurs européennes, « y compris les libertés artistiques et les droits culturels, dans de nombreuses régions du monde, et ainsi contribuer à limiter le rayonnement des systèmes autoritaires ».

- « Une coordination étroite au niveau de l'UE et l'intégration de la culture dans tous les domaines pertinents de l'action extérieure de l'UE et dans les instruments financiers appropriés seront essentielles pour renforcer le rôle de la culture dans les relations extérieures de l'UE ».

En ce qui concerne les domaines prioritaires et les méthodes de travail décrits dans le texte, la résolution énonce **21 actions portant sur des questions spécifiques** comme les conditions de travail des artistes ; le rôle de la culture pour la santé et le bien-être ; l'accès à la culture, à la participation culturelle et à la démocratie ; les transitions vertes et numériques des secteurs ; et les relations culturelles internationales, y compris avec l'Ukraine.

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

Nouvelles recommandations de l’UE en matière de dépistage du cancer



En décembre dernier, sur la base d’une proposition de la Commission visant à renforcer la prévention du cancer par la détection précoce, le Conseil de l’Union européenne a adopté une nouvelle approche en matière de dépistage du cancer. Il s’agit d’une étape importante pour améliorer la détection précoce dans l’ensemble de l’Union européenne, l’un des objectifs du plan européen de lutte contre le cancer.

Cette nouvelle approche de l’UE, fondée sur les dernières évolutions et preuves scientifiques disponibles, vise à **rendre accessible à 90 % de la population de l’UE qui remplit les conditions requises, un dépistage du cancer du sein, du**

cancer du col de l’utérus et du cancer colorectal d’ici 2025. Il s’agit également d’étendre les programmes de dépistage au cancer de la prostate, du poumon et, dans certaines circonstances, du cancer gastrique, selon une approche progressive. La recommandation fait partie d’un nouveau programme de dépistage du cancer de l’UE, présenté comme une initiative phare du plan européen de lutte contre le cancer.

Un soutien financier est disponible pour le dépistage du cancer, avec 38,5 M€ déjà engagés pour des projets dans le cadre du programme EU4Health et 60 M€ au titre d’Horizon Europe. Dans le cadre du programme de travail EU4Health 2023, 38,5 M€ supplémentaires aideront les États membres à mettre en œuvre cette nouvelle recommandation du Conseil et à élaborer des lignes directrices de l’UE.

Plus d’info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

<p>Mission « Lutte contre le cancer » - programme Horizon Europe</p>	
 <p>4 Appels à projets ont été publiés le 12 janvier dans le cadre de la <u>mission cancer</u>. La date limite pour y répondre est le 12 avril 2023.</p>	
<p><u>HORIZON-MISS-2023-CANCER-01</u> - Aborder les interactions tumeur-hôte mal comprises pour améliorer les traitements et les interventions de soins centrés sur le système immunitaire chez les enfants, les adolescents, les adultes et les personnes âgées atteints de cancer. Détail du topic Budget : 36 M€</p>	<p><u>HORIZON-MISS-2023-CANCER-01-02</u> - Améliorer la prévention primaire du cancer par un changement durable de comportement Détail du topic Budget : 25 M€</p>
<p><u>HORIZON-MISS-2023-CANCER-01-03</u> - Essais cliniques pragmatiques sur les diagnostics mini-invasifs Détail du topic Budget : 43 M€</p>	<p><u>HORIZON-MISS-2023-CANCER-01-04</u> - Établir les meilleures pratiques et outils pour améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer chez l’enfant, des survivants et de leurs familles dans les régions européennes. Détail du topic Budget : 6M€</p>
<p>Plus d’info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr</p>	

Publication d'un appel à contributions sur une approche globale de la santé mentale



Cette initiative, annoncée par la présidente Ursula von der Leyen dans le discours sur l'état de l'Union de 2022, invite les citoyens, les parties prenantes et les

autres acteurs intéressés à apporter leur contribution à cette consultation jusqu'au 15 février 2023.

L'approche globale vise à soutenir les États membres de l'UE, les parties prenantes et les citoyens en apportant la valeur ajoutée de l'UE sur une approche axée sur la prévention qui prône l'intégration de la santé mentale dans toutes les politiques.

Les principaux domaines d'attention sont les suivants :

- Promotion de la bonne santé mentale et prévention des problèmes de santé mentale
- Détection précoce et dépistage des problèmes de santé mentale
- Actions visant à mieux lutter contre les risques psychosociaux au travail

- Soutien et amélioration de l'accès au traitement et aux soins des problèmes de santé mentale
- Amélioration de la qualité de vie
- Questions transversales, notamment la recherche, le développement et l'innovation, le rôle des outils numériques, la formation et le soutien, la formation interdisciplinaire du personnel de santé, ou les besoins spécifiques des groupes vulnérables et des groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

L'édition 2022 du rapport Panorama de la santé a montré l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale et la nécessité de mesures supplémentaires pour éviter une génération de jeunes marqués par la maladie. En outre, cette approche globale de la santé mentale répond aux conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, où les citoyens européens ont souligné que la santé mentale était un sujet de préoccupation majeur.

Liens utiles

[Appel à contributions](#)

[Actions de l'UE en matière de santé mentale](#)

Plus d'info : auprès du bureau de Bruxelles – Marie-Laurence COM – mlcom@maregionsud.fr

LES BRÈVES

Un nouveau dispositif régional pour aider les communes et intercommunalités à accéder aux fonds européens

La Région Sud lance un nouveau dispositif destiné à accompagner les communes et intercommunalités du territoire pour le montage de dossiers de candidature en réponse aux appels à projets européens des programmes FEDER, Interreg Espace alpin, LIFE ainsi que le programme Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs. Le dispositif vise à améliorer l'accès aux financements européens des acteurs locaux ainsi que leur taux de succès aux appels à projet.

Pour en savoir plus : <https://europe.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/appels-a-projets/acces-aux-fonds-europeens-pour-les-communes-et-intercommunalites>

Rencontre annuelle des jeunes européens

Les inscriptions pour la [Rencontre des jeunes européens 2023 \(EYE 2023\)](#) au Parlement européen de Strasbourg ouvriront en février 2023. Cet événement annuel rassemble des milliers de jeunes de 16 à 30 ans venus de toute l'Union européenne pour échanger leurs idées sur l'avenir de l'Europe. Il se tiendra du 9 au 10 juin en format hybride, sur place et en ligne (la participation est gratuite mais sans prise en charge du voyage ni de l'hébergement).

Cette nouvelle édition devrait plus particulièrement porter sur les élections européennes de 2024 et la participation des jeunes dans la vie démocratique. Un rapport sera distribué aux eurodéputés après l'événement et certains participants pourront échanger directement avec des eurodéputés lors de

séances d'auditions spécifiques. Cette année comme les années précédentes, les jeunes participants peuvent proposer d'organiser des activités en participant à l'appel à candidature.

La Commission lance une consultation publique 3 en 1

Afin de préparer l'élaboration du prochain programme-cadre Horizon Europe pour la période 2028-2034, la Commission Européenne lançait le 1^{er} décembre 2022 une grande consultation publique sur le programme cadre de la recherche et l'innovation. Cette consultation « 3 en 1 » a la spécificité de porter sur trois axes à savoir : l'évaluation d'Horizon 2020 ; l'évaluation à mi-parcours d'Horizon Europe ; et la préparation des orientations stratégiques pour 2025-2027 d'Horizon Europe.

Elle s'adresse aux universités, organismes de recherche, entreprises, organisations de défense des consommateurs, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, autorités publiques et autres acteurs. La date de clôture pour y répondre est le 23 février 2023.

Pour en savoir plus : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/consultation-publique-3-en-1-de-la-commission-europeenne-sur-les-programmes-cadres-horizon-2020-et>

Partage des données : une liste pour les jeux de données « de forte valeur spécifique » qui devront être publiés

La Commission européenne a publié, le 20 janvier, une liste des jeux de données que les organismes publics devront publier d'ici 16 mois. Les jeux de données sont triés selon six grandes catégories : le géospatial, l'observation de la terre et de l'environnement, la météorologie, les statistiques, les entreprises et la mobilité. Les données devront être partagées dans des formats permettant leur lisibilité et leur exploitation par les réutilisateurs.

L'objectif est de permettre à tous les acteurs d'avoir accès aux données pour permettre l'enrichissement des connaissances et l'élaboration de nouveaux services. La liste, qui peut être consultée [ici](#), pourra être enrichie à l'avenir.

europe.maregionsud.fr fait peau neuve !

Plus simple, plus lisible, plus proche des citoyens europe.maregionsud.fr a fait une petite cure de jouvence pour faciliter la vie de tous les partenaires et porteurs de projets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région, autorité de gestion des programmes européens, a souhaité opérer cette refonte à l'occasion de la nouvelle programmation des fonds européens qui s'étale de 2021 à 2027.

LIENS VERS LES PROGRAMMES EUROPEENS : Life, COPERNICUS, ERASMUS+, HORIZON EUROPE, MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE, COSME, EUROPE CREATIVE, L'EUROPE POUR LES CITOYENS, EASI : EMPLOYMENT & SOCIAL INNOVATION, EUROPEAID.

L'AGENDA

16 février 2023 European Innovation Ecosystem – Session d'information L'Agence exécutive du Conseil européen de l'innovation et des PME (EISMEA) organise un webinaire informatif pour en savoir plus sur le programme de travail 2023-2024 des écosystèmes européens d'innovation (EIE).	23 février 2023 13h30 à 14h30 Session de questions/réponses Education des adultes – programme Erasmus+	14 mars 2023 Webinaire d'information sur les appels ouverts pour le jumelage de villes et les réseaux de villes programme CERV – date limite de dépôt : 20 avril 2023
--	---	--

L'EQUIPE



Lucie DUROCHER
Directrice

ldurocher@mareregionsud.fr



Corinne ROUSSEAU
Assistante de direction

crousseau@mareregionsud.fr



Robin GUILLON
Directeur adjoint
Energie, Transport

rguillon@mareregionsud.fr



Marie-Laurence COM
Chargée de mission
Culture, Emploi, Santé

mlcom@mareregionsud.fr



Loeizig ANDRE
Chargée de mission
Numérique, Education,
Enseignement supérieur,
Tourisme

landre@mareregionsud.fr



Sarah DELHAIE
Chargée de mission
Recherche, Innovation, Cohésion

sdelhaie@mareregionsud.fr

LES ACTEURS HEBERGES

Karl STOECKEL

Représentant Université Aix-Marseille AMU
Karl.stoeckel@univ-amu.fr

CONTACTER LE BUREAU DE BRUXELLES

A L'ADRESSE SUIVANTE :

representation.bruxelles@mareregionsud.fr

☎ DEPUIS LE STANDARD DE LA REGION : + 33 4 91 57 50 57

☎ DEPUIS LA BELGIQUE : + 32 2 735 18 70

REGION SUD-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
62 RUE DU TRONE - 1050 BRUXELLES - BELGIQUE